

Mis en ligne le 21/05/2026



ARRETE N° 26-25- DONNANT DELEGATION

A Mme Philippe SUEUR

1^{er} Vice-président délégué au Développement territorial et à l'emploi

LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 confiant la présidence du Conseil départemental à Mme Marie-Christine CAVECCHI ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 fixant la composition de la Commission permanente ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Délégation est donnée à M. Philippe SUEUR, aux fins de signer, le 28 mai 2026, le renouvellement de l'accord de coopération entre la Région de Voïvodine et le Département du Val d'Oise.

ARTICLE 2 : M. Philippe SUEUR fait appel à la Direction Générale des Services pour l'exercice de cette délégation et en rend compte à la Présidente du Conseil départemental.

ARTICLE 3 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur valdoise.fr.

Fait à CERGY-PONTOISE, le

21 MAI 2026

Marie-Christine CAVECCHI